

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2580

22 octobre 2008

SOMMAIRE

3E Car Park Managers, S.à r.l.	123833	Opera Invest	123840
AMCO CEE Real Estate Opportunities		Patris I S.à r.l.	123794
SCA SICAR	123840	Plan TP	123839
Believe Finance S.A.	123832	Plasticconstruct S.A.	123821
BK Industrie S.à r.l.	123805	Powertrain S.à r.l.	123809
Blanchisserie WAGENER-HALLE S.à r.l.		RE French Investments S.à r.l.	123821
.....	123810	Ritania Holding S.A.	123807
Cairnbulg Securities S.à r.l.	123808	Roni Finance S.à r.l.	123820
CFSH Luxembourg S.à r.l.	123810	SAC Norimberga S.A.	123839
CHAMESO-LUX S.A. (Chaudonnerie-Mé-		Service Tobacco International S.A.	123795
canique-Soudure)	123807	Shvur	123823
D.M. Trans Road S.à r.l.	123822	Silicon DNA S.A.	123832
Finagra S.A.	123794	Société Internationale des Développe-	
Finagra S.A.	123795	ments et des Investissements S.A.	123809
Frentab S.A.	123808	Société Internationale des Développe-	
GEO Import Export S.A.	123821	ments et des Investissements S.A.	123808
Gottex Shelf Company 2	123796	Société pour la Promotion de l'Art S.A.	
Groupement Artisanal Luxembourgeois		123809
.....	123794	Speedtracing S.à r.l.	123795
Hair and More S.à r.l.	123805	Tantal S.A.	123833
High Tech Consulting S.A.	123832	TIRSA, société anonyme de réassurance	
Ivory Holdings S.à r.l.	123839	123807
J. Safra Holdings International (Luxem-		Tomkins Luxembourg S.à r.l.	123834
bourg) S.A.	123823	Universal Management Services Sarl ...	123820
Kynesis S.A.	123839	Vauban Participations S.A.	123822
Les Glycines S.A.	123807	Zurich Group Funding Luxembourg S.A.	
Menuiserie Serge Bonenberger S.à r.l. ...	123822	123808
Mercuria Management Company S.A. ..	123821	ZURICH INTERNATIONAL SERVICES	
Muller-Nies-Reisen S.à r.l.	123840	(Luxembourg) S.A.	123809

Groupement Artisanal Luxembourgeois, Groupement d'Intérêt Economique (en liquidation).

Siège social: L-2537 Luxembourg, 24, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg C 6.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 janvier 2007

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 janvier 2007 que Monsieur Marcel Fassbinder, liquidateur et demeurant à L-1453 Luxembourg, 69, route d'Echternach, a annoncé la dissolution du GIE à la clôture au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Groupement Artisanal Luxembourgeois
Marcel Fassbinder
Liquidateur

Référence de publication: 2008129507/770/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04135. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Patris I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 140.834.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 juillet 2008, acte n° 425 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2008129508/208/15.

(080151317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Finagra S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 24.500.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 septembre 2008 à 11.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité:

1. de reconduire le mandat d'Administrateur de M. Jean Quintus et COSAFIN SA représentée par M. Jacques Bordet
2. de nommer M. Joseph Winandy, 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig,
pour un terme devant expirer à l'Assemblée Générale qui examinera les comptes clôturés au 30 juin 2009.

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de V.O. Consulting Lux. S.A. en tant que Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale qui examinera les comptes clôturés au 30 juin 2009.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008129595/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00381. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Finagra S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 24.500.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 17 septembre 2008 à 16.00 heures

Résolution

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de nommer M. Jean QUINTUS, Président du Conseil d'Administration de la Société.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008129596/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00382. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Speedtracing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 114.362.

—
Extrait rectificatif de l'extrait déposé le 15 octobre 2007 (référence de publication: 2007121656/520/18)

L'extrait déposé en date du 15 octobre 2007 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence 2007121656/520/18 contient une erreur matérielle dans la première phrase qui est libellée comme suit: «Il résulte de la résolution du gérant de la société SPEEDTRACING S.A.R.L. qui s'est tenue en date du 26 septembre 2007 au siège social que:».

Cette phrase est à lire comme suit: «Il résulte de la résolution de l'associé unique de la société SPEEDTRACING S.A.R.L. prise en date du 26 septembre 2007 au siège social que:»

Pour extrait conforme
Signature
Lé gérant

Référence de publication: 2008129599/520/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02176. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Service Tobacco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 64.940.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 janvier 2008 que:
1. Messieurs Carlo SCHLESSER, David John COWEN et Roger BURRI sont réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

2. La société Certifica Luxembourg S.à r.l. est réélue Commissaire pour la même période.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008129382/1051/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02207. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Gottex Shelf Company 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.121.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of September.

Before, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce of Companies, under number B 139.777.

here represented by Danielle Kolbach, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 19 September 2008.

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Name.**

1.1 The name of the company is "Gottex Shelf Company 2" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration. 4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) represented by 10,000 (ten thousand) shares in registered form, having a par value of USD 2.- (two United States Dollars) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The Board is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(a) increase the current share capital in one or several times up to USD 100,000.- (one hundred thousand United States Dollars), by the issue of 50,000 (fifty thousand) new shares, having the same rights as the existing shares;

(b) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons authorised to subscribe to the new shares; and

(c) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription and Payment

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., represented as stated above, subscribes to all the 10,000 (ten thousand) shares in registered form, having a par value of USD 2 (two United States Dollars) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars).

The amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand euros).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Joachim Walter Gottschalk, Chairman and CEO of Gottex Fund Manager, born in Germany on January 1, 1947, whose professional address is at 243, route de Blonay, 1814 La Tour-de-Peilz, Switzerland;
 - Timothy Stephen Roniger, Chartered Accountant and CFO Gottex Fund Management, born in Switzerland on May 30, 1961, whose professional address is at 6 A, Chemin des Vignerons, 1807 Blonay Switzerland; and
 - Marleen Watté-Bollen, Lawyer, born in the Netherlands, on August 26, 1954, whose professional address is at 117, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.
2. The registered office of the Company is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
3. Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, is appointed as external auditor of the Company for a period of 6 years.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.777,

ici représentée par Danielle Kolbach, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 septembre, à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1 Le nom de la société est "Gottex Shelf Company 2" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du

Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à USD 20.000,- (vingt mille dollars des Etats-Unis), représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars des Etats-Unis) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3.1. Le conseil de gérance est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(a) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de USD 100.000,- (cent mille dollars des Etats-Unis), par l'émission de 50.000 (cinquante mille) nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(b) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(c) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés. Art.8. Conseil de gérance

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société le sollicitera ou sur convocation de tout gérant, quelqu'il soit, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées Générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature, (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et Libération

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 10.000 parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars des Etats-Unis) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de USD 20.000,- (vingt mille dollars des Etats-Unis),

Le montant de USD 20.000,- (vingt mille dollars des Etats-Unis) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 2.000,- EUR.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Joachim Walter Gottschalk, Chairman et CEO de Gottex Fund Manager, né en Allemagne le 1^{er} janvier 1947, demeurant professionnellement au 243, route de Blonay, 1814 La Tour-de-Peilz, Suisse;
 - Timothy Stephen Roniger, Chartered Accountant et CFO Gottex Fund Management, né en Suisse le 30 mai 1961 demeurant professionnellement au 6 A, Chemin des Vignerons, 1807 Blonay, Suisse; et
 - Marleen Watté-Bollen, Avocat, née au Pays-Bas le 26 août 1954 demeurant professionnellement au 117, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

3. Ernst & Young est nommé en qualité de réviseur d'entreprises de la Société pour une durée de 6 ans.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: D. KOLBACH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2008. Relation: LAC/2008/38894. — Reçu € 67,88 (soixante-sept Euros quatre-vingt-huit Cents).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008129358/206/507.

(080151430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Hair and More S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 47, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 101.126.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008129533/3038/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08893. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

BK Industrie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.

R.C.S. Luxembourg B 99.295.

L'an deux mille huit, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

- Monsieur Romuald BONICHO, gérant administratif, demeurant à F-57480 Sierck-les-Bains, 3, place Jeanne d'Arc,
- Monsieur Grégory KLEIN-FRIEDRICH, gérant technique, demeurant à F-57570 Fixem, 2, rue de Metz,
- Monsieur Grégory SBAIZ, ingénieur diplômé, demeurant à F-57680 Corny-sur-Moselle, 11, rue Saint Martin,

associés de la société BK Industrie S.à r.l., avec siège social à L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange, constituée suivant acte du notaire Léon Thomas dit Tom METZLER de Luxembourg-Bonnevoie en date du 24 février 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 400 du 15 avril 2004, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.295.

1) Monsieur Grégory KLEIN-FRIEDRICH, préqualifié, a acquis VINGT (20) parts sociales de la société de Monsieur Romuald BONICHO, préqualifié, en vertu d'une cession de parts du 1^{er} septembre 2008, enregistrée à Luxembourg - Sociétés, le 3 septembre 2008, Référence: LSO CU/01000, dont l'extrait n'est pas encore publié au susdit Mémorial C,

2) Monsieur Grégory SBAIZ, préqualifié, a acquis CINQ (5) parts sociales de la société de Monsieur Romuald BONICHO, préqualifié, en vertu de la susdite cession de parts du 1^{er} septembre 2008.

Les comparants prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite aux cessions de parts du 1^{er} septembre 2008, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- €), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,-€) chacune.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement."

Deuxième résolution

Suite aux susdites cessions de parts, le capital social de la société se répartit comme suit:

Monsieur Grégory KLEIN-FRIEDRICH, préqualifié, soixante parts sociales	60
Monsieur Romuald BONICHO, préqualifié, trente-cinq parts sociales	35
Monsieur Grégory SBAIZ, préqualifié, cinq parts sociales	<u>5</u>
Total: cent parts sociales	100

Troisième résolution

Ils décident de modifier l'objet social de la société, et par conséquent l'article 3 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet des prestations électriques et d'automatismes, ainsi que la modification de machines existantes au niveau du câblage et au niveau des programmes automates; l'équipement de machines neuves en matériel électrique et d'automatisme y compris les tests, programmation et assistance à la mise en service.

La société a également pour objet l'achat et la vente de matériel électrique et d'automatisme, ainsi que de capteurs et d'automates et l'achat et la vente d'accessoires mécaniques permettant l'utilisation du matériel électrique.

En outre la société a comme objet la conception et l'élaboration de projets ainsi que la fabrication de pièces et de machines d'outils.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

Quatrième résolution

Ils décident de révoquer le gérant administratif, Monsieur Romuald BONICHO, préqualifié, avec effet immédiat et lui donne décharge.

Cinquième résolution

Ils décident de nommer Monsieur Grégory KLEIN-FRIEDRICH, préqualifié, en remplacement du gérant administratif révoqué.

Sixième résolution

Ils décident de nommer Monsieur Grégory SBAIZ, préqualifié, gérant technique de la société.

Septième résolution

La société est engagée par la signature du gérant technique, en fonction du département concerné, à savoir:

- Monsieur Grégory KLEIN-FRIEDRICH, pour les prestations électriques et d'automatismes, ainsi que la modification de machines existantes au niveau du câblage et au niveau des programmes automates; l'équipement de machines neuves en matériel électrique et d'automatisme y compris les tests, programmation et assistance à la mise en service; l'achat et la vente de matériel électrique et d'automatisme, ainsi que de capteurs et d'automates et l'achat et la vente d'accessoires mécaniques permettant l'utilisation du matériel électrique.

- Monsieur Grégory SBAIZ, pour la conception et l'élaboration de projets ainsi que la fabrication de pièces et de machines d'outils. Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: BONICHO, KLEIN-FRIEDRICH, SBAIZ, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 1^{er} octobre 2008. REM 2008/1221. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 octobre 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008129659/218/75.

(080151108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Les Glycines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 59.018.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LES GLYCINES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008129668/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08113. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

TIRSA, société anonyme de réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 51.785.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008129670/2094/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02278. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

CHAMESO-LUX S.A. (Chaudonnerie-Mécanique-Soudure), Société Anonyme.

Siège social: L-4744 Pétange, 2-4, rue Jean-Pierre Kirchen.

R.C.S. Luxembourg B 71.933.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008129667/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00310. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Ritania Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 108.889.

Les comptes annuels au 31.03.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Pour RITANIA HOLDING S.A., société anonyme holding

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette Heck / Catherine Day-Royemans

Référence de publication: 2008129671/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02320. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Frentab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 114.758.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Pour FRENTAB S.A.

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008129672/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02292. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Zurich Group Funding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 104.156.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008129673/2094/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02269. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Cairnbulg Securities S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 108.164.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008129660/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00304. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Société Internationale des Développements et des Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 70.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008129661/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08628. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Société Internationale des Développements et des Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 70.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008129657/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08631. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Société pour la Promotion de l'Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 93.883.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008129663/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00351. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Powertrain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 111.289.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Pour POWERTRAIN SARL, société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008129678/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02299. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

ZURICH INTERNATIONAL SERVICES (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 29.565.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008129676/2094/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02257. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Blanchisserie WAGENER-HALLE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6183 Gonderange, 5, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 11.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

BLANCHISSERIE WAGENER-HALLE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008129682/1682/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03079. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

CFSH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 142.122.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of September.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

Compagnie Financière Saint Honoré, a French joint stock company (société anonyme), incorporated and existing under the French laws, having its registered office at 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, under number B 784 337 610,

here represented by Mr Conrado Vanden Berghe, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on September 19th, 2008,

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name «CFSH Luxembourg S.à r.l.».

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at three hundred thousand seven hundred and sixty-eight Euro (€ 300,768.-) represented by three hundred thousand seven hundred and sixty-eight (300,768) shares of one Euro (€ 1.-) each.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may, from time to time, in the manner required for amendment of the Articles, decide to create different classes of shares.

The company shall have an authorized capital of one hundred million Euro (€ 100,000,000.-) represented by one hundred million (100,000,000) shares having a par value of one Euro (€ 1.-) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the Articles, it being understood that the Board of Managers is only authorized to issue shares to the existing shareholders of the Company and that no shares can be issued to non-shareholders by virtue of the authorized share capital.

The period of this authorisation may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of the Articles.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers"). The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of two Managers.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board of Managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the Board of Managers, and a member of the Board of Managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts approved by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2009.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, Compagnie Financière Saint Honoré, prenamed, declared to subscribe for the three hundred thousand seven hundred and sixty-eight (300,768) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of three hundred thousand seven hundred and sixty-eight Euro (€ 300,768.-).

The amount of three hundred thousand seven hundred and sixty-eight Euro (€ 300,768.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one hundred eighty thousand two hundred euro (EUR 180,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Christophe BEJACH, executive manager, born on June 11th, 1963 at Chatenay Malabry (France), residing professionally at 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris (France).

- Mr Samuel PINTO, executive manager, born on April 16th, 1957 at Casablanca (Morocco), residing professionally at 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris (France).

- Mr Norbert BECKER, company director, born on October 7th, 1953 at Luxembourg, residing professionally at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (Luxembourg).

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

3) The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company to the extent of six million two hundred and ninety-nine thousand two hundred and thirty-two Euro (€ 6,299,232.-) in order to raise it from its present amount of three hundred thousand seven hundred and sixty-eight Euro (€ 300,768.-) to six million six hundred thousand Euro (€ 6,600,000.-) by creation and issuance of six million two hundred and ninety-nine thousand two hundred and thirty-two (6,299,232) new shares (the "New Shares") of one Euro (€ 1.-) each, to be issued together with a share premium in the total amount of thirty-seven million four hundred thousand Euro (€ 37,400,000.-).

4) The sole shareholder resolves to subscribe for the six million two hundred and ninety-nine thousand two hundred and thirty-two (6,299,232) New Shares, all with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, and to fully pay them up in nominal value in the amount of six million two hundred and ninety-nine thousand two hundred and thirty-two Euro (€ 6,299,232.-) together with the share premium in the amount of thirty-seven million four hundred thousand Euro (€ 37,400,000.-) in the total amount of forty three million six hundred and ninety-nine thousand two hundred and thirty-two Euro (€ 43,699,232.-), by contribution in kind consisting in the transfer by the sole shareholder to the Company of the following assets:

- twenty-seven thousand seven hundred and fifty-one (27,751) class A shares held by the sole shareholder in the share capital of Edmond de Rothschild Euroopportunities S.C.A., SICAR, limited partnership with shares (société en commandite par actions), qualifying as a société d'investissement en capital à risque, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 117.202 ("ERES SCA"), and representing thirteen point nine per cent (13.9%) of the entire share capital of ERES SCA, at their fair market value of eight million four hundred and six thousand fifty-five Euro (€ 8,406,055.-);

- two thousand five hundred (2,500) class 1 shares held by the sole shareholder in the share capital of ERES RCI S.à r.l., a private limited liability company (société a responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, with registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 117.242 ("ERES RCI"), and representing thirty-three point three per cent (33.3%) of the entire share capital of ERES RCI, at their fair market value of two million two hundred ninety-two thousand seven hundred and fifty Euro (€ 2,292,750.-);

- two thousand two hundred and fifty (2,250) class 2 shares held by the sole shareholder in the share capital of ERES RCI, and representing thirty per cent (30%) of the total share capital of ERES RCI, at their fair market value of fifty-two thousand eight hundred and seventy-five Euro (€ 52,875.-);

- five hundred (500) shares held by the sole shareholder in the share capital of Edmond de Rothschild Euroopportunities Management S.à.r.l., a private limited liability company (société a responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, with registered office at 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 117.203 ("ERES Management"), and representing one

hundred per cent (100%) of the share capital of ERES Management, at their fair market value of two million seven hundred fifty-five thousand and five hundred Euro (€ 2,755,500.-);

- thirty-seven thousand eight hundred and fifty (37,850) class A2 shares held by the sole shareholder in the share capital of EdR Real Estate (Eastern Europe) S.C.A., SICAR, a Luxembourg limited partnership with shares (société en commandite par actions), qualifying as a société d'investissement en capital à risque, having its registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 122.477 ("EdRRES SCA"), and representing nine point five per cent (9.5%) of the total share capital of EdRRES SCA, at their fair market value of eleven million four hundred twenty-two thousand three hundred and seventy-three Euro (€ 11,422,373.-);

- two thousand (2,000) class A shares held by the sole shareholder in the share capital of EdR Real Estate (Eastern Europe) CIE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, with registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 122.416 ("EdRRES CIE"), and representing twenty-eight point six per cent (28.6%) of the entire share capital of EdRRES CIE, at their fair market value of one million eight thousand four hundred Euro (€ 1,008,400.-);

- one thousand nine hundred and ninety-seven (1,997) class B shares held by the sole shareholder in the share capital of EdRRES CIE, and representing twenty-eight point five per cent (28.5%) of the entire share capital of EdRRES CIE, at their fair market value of twenty-two thousand nine hundred and sixty-six Euro (€ 22,966.-);

- six million eight hundred thousand (6,800,000) class A shares held by the sole shareholder in the share capital of Cablinvest S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, with registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 137.413 ("Cablinvest"), and representing eighty-five per cent (85%) of the entire share capital of Cablinvest, at their fair market value of six million eight hundred thousand Euro (€ 6,800,000.-);

- an interest in Carlyle Europe Partners III, L.P., a limited partnership registered in England and Wales under the Limited Partnerships Act 1907 of the United Kingdom, managed by its General Partners CEP III GP, L.P. and CEP III Managing GP, L.P., each a limited partnership registered in Scotland under the Limited Partnerships Act 1907 of the United Kingdom ("CEP IN"), and representing zero point twenty-eight per cent (0.28%) of the total capitalisation of this limited partnership, at their fair market value of three million nine hundred twenty-five thousand eight hundred and thirteen Euro (€ 3,925,813.-);

- twelve thousand five hundred (12,500) shares held by the sole shareholder in the share capital of CFSH Secondary Opportunities S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, with registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 137.444 ("CFSH SO"), and representing one hundred per cent (100%) of the share capital of CFSH SO, at their fair market value of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-);

- a receivable in the amount of seven million Euro (€ 7,000,000.-) held by the sole shareholder towards CFSH SO, prenamed, as evidenced in a balance sheet of CFSH SO, prenamed, as of June 30, 2008 shown to the Company.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the Contribution has been given to the Company by:

- a contribution declaration of Compagnie Financière Saint Honoré, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed assets and liabilities;
- a declaration from the shareholders or the boards of managers of the companies whom securities are contributed,
- financial statements of less than 3 months of the companies whom securities are contributed.

Effective implementation of the contribution

Compagnie Financière Saint Honoré, prenamed, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the contributed assets and possesses the power to transfer them to an affiliate;
- the Contribution is effective as from September 22th, 2008, without qualification;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the assets, in order to duly carry out and formalize the Contribution and to render it effective anywhere and toward any third party.

Intervention of the managers

It appears from an annexed declaration of the managers of the Company that they estimate and accept the value of the above-mentioned in-kind contribution at the total amount of forty-three million six hundred and ninety-nine thousand two hundred and thirty-two Euro (€ 43,699,232.-), corresponding at least to the nominal value of the six million two hundred and ninety-nine thousand two hundred and thirty-two (6,299,232) New Shares of one Euro (€ 1.-) each to be issued by the Company together with a share premium in the amount of thirty-seven million four hundred thousand Euro (€ 37,400,000.-) in consideration of the Contribution.

5) Pursuant to the above, article 6 first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at six million six hundred thousand Euro (€ 6,600,000.-) represented by six million six hundred thousand (6,600,000) shares of one euro (€ 1.-) each."

Variable rate capital tax exemption request

Considering that the Company will acquire by this contribution over sixty-five percent (65%) of the share capital of ERES Management, of CFSH SO and of Cablinvest, all having their registered office and head office in the European Union, the Company refers, in relation to the capital contribution duty, to article 4-2 of the Law of December 29th, 1971 as amended, providing for a capital contribution duty exemption.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Compagnie Financière Saint Honoré, une société anonyme de droit français, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro B 784 337 610 et ayant son siège social au 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France,

ici représenté par M. Conrado Vangen Berghe, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg,

En vertu d'une procuration donnée le 19 septembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «CFSH Luxembourg S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à trois cent mille sept cent soixante-huit Euros (€ 300.768,-) représenté par trois cent mille sept cent soixante-huit (300.768) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

L'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts, pourra décider de créer différentes catégories de parts sociales.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions d'Euros (€ 100.000.000,-) représenté par cent millions (100.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication des Statuts, étant entendu que le Conseil de Gérance ne pourra émettre de parts sociales dans le cadre du capital autorisé qu'aux associés existant de la Société.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la Loi.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable approuvé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2009.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, Compagnie Financière Saint Honoré, précité, déclare souscrire les trois cent mille sept cent soixante-huit (300.768) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par un apport en numéraire de trois cent mille sept cent soixante-huit Euros (€300.768,-).

Un montant de trois cent mille sept cent soixante-huit Euros (€ 300.768,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ cent quatre-vingt mille deux cents euros (EUR 180.200,-)

Décisions de l'associé unique

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Christophe BEJACH, cadre dirigeant, né le 11 juin 1963 à Chatenay Malabry (France), ayant son adresse professionnelle au 47, rue du Faubourg Saint-Honoré à Paris (France).

- M. Samuel PINTO, cadre dirigeant, né le 16 avril 1957 à Casablanca (Maroc), ayant son adresse professionnelle au 47, rue du Faubourg Saint-Honoré Paris (France).

- M. Norbert BECKER, directeur de société, né le 7 octobre 1953 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (Luxembourg).

2. L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

3. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent trente-deux Euros (€ 6.299.232,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent mille sept cent soixante-huit Euros (€ 300.768,-) à six millions six cent mille Euros (€ 6.600.000,-), par la création et l'émission de six millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent trente-deux (6.299.232) nouvelles parts sociales, toutes d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune, avec une prime d'émission d'un montant de trente-sept millions quatre cent mille Euros (€ 37.400.000,-),

4. L'associé unique déclare souscrire les six millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent trente-deux (6.299.232) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune, et les libérer intégralement en valeur nominale pour un montant de six millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent trente-deux Euros (€ 6.299.232,-) avec une prime d'émission d'un montant de trente-sept millions quatre cent mille Euros (€ 37.400.000,-), pour un montant total de quarante trois millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent trente-deux Euros (€ 43.699.232,-) par apport en nature consistant dans le transfert de l'associé unique à la Société des actifs suivants (l'«Apport»):

- vingt-sept mille sept cent cinquante et une (27.751) parts sociales de classe A détenues par l'associé unique dans le capital social de Edmond de Rothschild Euroopportunities S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions de droit Luxembourgeois, qualifiant comme société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.202 ("ERES SCA"), et représentant treize point neuf pour cent (13.9%) du capital social de ERES SCA, à leur valeur de marché, soit huit millions quatre cent six mille cinquante cinq Euros (€ 8.406.055,-);

- deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de classe 1 détenues par l'associé unique dans le capital social de ERES RCI S.à r.l., une société à responsabilité limitée, de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.242 ("ERES RCI"), et représentant trente-trois point trois pour cent (33.3%) du capital social de ERES RCI, à leur valeur de marché, soit deux millions deux cent quatre-vingt-douze mille sept cent cinquante Euros (€ 2.292.750,-);

- deux mille deux cent cinquante (2.250) parts sociales de classe 2 détenues par l'associé unique dans le capital social de ERES RCI, et représentant trente pour cent (30%) du capital social de ERES RCI, à leur valeur de marché, soit cinquante-deux mille huit cent soixante-quinze Euros (€ 52.875,-);

- cinq cents (500) parts sociales détenues par l'associé unique dans le capital social de Edmond de Rothschild Euroopportunities Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.203 ("ERES Management"), représentant cent pour cent (100%) du capital social de ERES Management, à leur valeur de marché, soit deux millions sept cent cinquante cinq mille cinq cents Euros (€ 2.755.500,-);

- trente-sept mille huit cent cinquante (37.850) parts sociales de classe A2 détenues par l'associé unique dans le capital social de EdR Real Estate (Eastern Europe) S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions de droit Luxembourgeois, qualifiant comme société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122.477 ("EdRRRES SCA"), et représentant neuf point cinq pour cent (9,5%) du capital social de EdRRRES SCA, à leur valeur de marché, soit onze millions quatre cent vingt-deux mille trois cent soixante-treize Euros (€ 11.422.373,-);

- deux mille (2.000) parts sociales de classe A détenues par l'associé unique dans le capital social de EdR Real Estate (Eastern Europe) CIE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

section B, sous le numéro 122.416 ("EdRRES CIE"), et représentant vingt-huit point six pour cent (28.6%) du capital social de EdRRES CIE, à leur valeur, de marché, soit un million huit mille quatre cents Euros (€ 1.008.400,-);

- mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1.997) parts sociales de classe B détenues par l'associé unique dans le capital social de EdRRES CIE, et représentant vingt-huit point cinq pour cent (28.5%) du capital social de EdRRES CIE, à leur valeur de marché, soit vingt deux mille neuf cent soixante six Euros (€ 22.966,-);

- six millions huit cent mille (6.800.000) parts sociales de classe A détenues par l'associé unique dans le capital social de Cablinvest S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137.413 ("Cablinvest"), et représentant quatre vingt-cinq pour cent (85%) du capital social de Cablinvest, à leur valeur de marché, soit six millions huit cent mille Euros (€ 6.800.000,-);

- zéro virgule vingt-huit pour cent (0.28%) des parts détenues sur le capital de Carlyle Europe Partners III, L.P., un limited partnership enregistré auprès du registre du Royaume Uni en vertu du Limited Partnerships Act 1907, représentée par ses associés commandités CEP III GP, L.P. et CEP III Managing GP, L.P., tous deux des limited partnership enregistrés en Ecosse en vertu du Limited Partnerships Act 1907 ("CEP III"), a une valeur de marché de trois millions neuf cent vingt-cinq mille huit cent treize Euros (€ 3.925.813,-);

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales détenues par l'associé unique dans le capital social de CFSH Secondary Opportunities S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137.444 ("CFSH SO"), et représentant cent pour cent (100%) du capital social de CFSH SO, à leur valeur de marché, soit douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-);

- une créance d'un montant de sept millions d'Euros (€ 7.000.000,-) détenue par l'associé unique sur CFSH SO, prénommée. Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été apportée à la Société par la production du bilan au 30 juin 2008 de CFSH SO, prénommée.

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été donnée à la Société par:

- une déclaration d'apport de Compagnie Financière Saint Honoré, prénommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction des actifs apportés;

- une déclaration des actionnaires ou des conseils de gérance des sociétés dont les titres sont apportés,

- des états financiers de moins de trois mois des sociétés dont les titres sont apportés.

Réalisation effective de l'apport

Compagnie Financière Saint Honoré, précitée, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction des actifs et possède les pouvoirs de les transférer à une de ses filiales;

- l'apport de ces actifs est effectivement réalisé sans réserve avec effet au 22 septembre 2008;

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des actifs, aux fins d'effectuer leur transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Intervention des gérants

Il résulte d'une déclaration ci-annexée des gérants de la Société qu'ils estiment et acceptent la valeur de l'apport en nature ci-avant détaillé à quarante trois millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent trente-deux Euros (€ 43.699.232,-), laquelle correspond au moins à la valeur des six millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent trente-deux (6.299.232) nouvelles parts sociales de un Euro (€ 1,-) chacune à émettre en considération de l'Apport.

5. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 premier paragraphe des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à six millions six cent mille Euros (€ 6.600.000,-) représenté par six millions six cent mille (6.600.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune."

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Dans la mesure où la Société acquiert par cet apport plus de soixante-cinq pour cent (65%) des parts sociales dans le capital social des sociétés ERES Management, CFSH SO et de Cablinvest, toutes ayant leur siège social et leur siège d'exploitation dans l'Union Européenne, la Société se réfère, en ce qui concerne le droit d'apport, à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport en pareil cas.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Vanden Berghe, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 septembre 2008. Relation: EAC/2008/12178. - Reçu cent soixante-douze mille cent soixante euros, 34.432.000,- à 0,5% = 172.160,-.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008129359/219/538.

(080151457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Universal Management Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.474.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 6 octobre 2008

1. Messieurs Gérard MATHEIS et André WILWERT ont démissionné de leur mandat de gérant.
2. Le nombre des gérants a été réduit de 14 (quatorze) à 12 (douze).

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008129532/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02879. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Roni Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.400,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 79.768.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 3 octobre 2008

L'Associé unique décide de nommer Mme Zamyra H. Cammans, ayant son adresse professionnelle enregistrée au 52-54, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg, en tant que nouvelle gérante de la société avec effet au 12 août 2008.

Au 12 août 2008 le Conseil de gérance sera donc composé de:

- Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., dont le siège social est enregistré au 52-54, avenue du X septembre L-2550 Luxembourg;

- Mme Petra J.S. Dunselman, ayant son adresse professionnelle enregistrée au 52-54, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg;

- Mme Zamyra H. Cammans, ayant son adresse professionnelle enregistrée au 52-54, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008129497/8548/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02117. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

**GEO Import Export S.A., Société Anonyme,
(anc. Plasticonstruct S.A.).**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 39.190.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 octobre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008129531/231/15.

(080151478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Mercuria Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 113.693.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2008

En date du 1^{er} juillet 2008 le Conseil d'Administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de prendre note de la démission de Monsieur Michel E Raffoul en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 17 juin 2008,

- de nommer Monsieur Hartmut Rödiger, né le 4 mars 1947 à Eisenach, Allemagne, ayant comme adresse 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg en tant que nouvel administrateurs de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2008 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Mercuria Management Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2008129528/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03019. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

RE French Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.287.700,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 128.064.

Il résulte des décisions du Conseil de Gérance prises en date du 18 septembre 2008 au siège social de la société RE French Investments S.à r.l., que la décision suivante a été prise:

1. Le siège social de la société est transféré du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 15 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE French Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager

Signatures

Référence de publication: 2008129520/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09650. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Vauban Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 120.683.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale en date du 11 mars 2008

En date du 11 mars 2008, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat de Monsieur Christian Billon en tant que commissaire de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009,
- de nommer Monsieur Claude Kremer né le 27 juillet 1956 à Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Depuis lors le conseil d'administration est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Guy Harles
- Monsieur Marc Assa
- Madame Anke M.R.J. Blyweert
- Monsieur Bob Bernard
- Monsieur Vic Elvinger
- Monsieur John Penning
- Monsieur Carlo Rock
- Monsieur Claude Kremer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Vauban Participations S.A.

Signature

Référence de publication: 2008129524/250/29.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03022. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

D.M. Trans Road S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 8, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.637.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008129529/3038/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08892. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Menuiserie Serge Bonenberger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5576 Remich, 4, Chemin des Vignes.

R.C.S. Luxembourg B 77.140.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 octobre 2008.

Pour copie conforme

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2008129506/218/13.

(080151079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Shvur, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.412.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 3 octobre 2008

En remplacement de Monsieur Gérard MATHEIS, gérant A démissionnaire, Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour SHVUR

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008129534/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02873. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

J. Safra Holdings International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 142.107.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of September.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

J. Safra Holding N.V., a company having its registered office at Pareraweg 45, Curaçao, Netherlands Antilles, registered with the Curaçao Commercial Register under number 8 3118(0);

represented by Mr Max Kremer, licencié en droit, residing in Wasserbillig and by Mr Franck Deconinck, maître en droit, residing in Hettange-Grande,

by virtue of a proxy given under private seal on 25 September 2008.

The proxy given, signed ne varietur by the proxy-holders of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of the company:

Art. 1. Name. There exists a company in the form of a société anonyme under the name of "J. Safra Holdings International (Luxembourg) S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

If the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 5. Share Capital. The Company has a share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

The issued shares shall be entered in the register of shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the Board of Directors, or in case of a sole director, by the sole signature of the latter. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

Any transfer of shares shall be recorded in the register of shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the Board of Directors or by one or several persons duly authorised therefore by the Board of Directors.

Any shareholder shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shares.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be managed by a single director or by a Board of Directors. In case of plurality of directors, the Board of Directors should be composed of at least three (3) members, their number being determined by the general meeting of shareholders. Directors need not to be shareholders of the Company. In case of a single director, the latter exercises individually all powers and prerogatives of the Board of Directors.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period of not exceeding six (6) years or until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors, but in his absence the members of the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman must convene the Board of Directors if it is requested by at least two members of the Board of Directors. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight (8) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present or represented may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the Board of Directors whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two directors of the Company, or by the sole signature of the chairman, or by the signature(s) of any other person to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 12. Delegation of Powers. The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the Board of Directors imposes to the Board of Directors to report annually to the ordinary general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated person. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The Board of Directors may establish one or several comities composed of members of the board and / or external persons to whom it may delegate powers and functions from time to time.

The Board of Directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 13. Conflict of Interest. In case of a conflict of interest of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. Shareholders representing ten per cent (10%) of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, request the Board of Directors to call a general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the fourth Monday of the month of June at 5 p.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

Any shareholder may participate in a meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law, the resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 15. Supervision of the Company. The operations of the Company shall be supervised by one or several auditors who will be appointed and dismissed according to the legal provisions in force. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 16. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

Art. 18. Dissolution of the Company. In case of a dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their share holding in the Company.

Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 20. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 21. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Transitory provisions

1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2009.

2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2010.

Subscription

The shares in the Company are subscribed as follows:

J. Safra Holding N.V., prenamed, three hundred and ten shares	310
Total: three hundred and ten shares	310

All these shares are entirely paid-up in cash, so that the total amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, have been fully observed.

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, prenamed representing the entire subscribed share capital takes the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder resolves to set the number of directors at three (3) and to appoint the following persons as members of the Board of Directors for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 31 December 2012:

- Mr Jacob Joseph Safra, President, born on 11 June 1975, in Sao Paulo, SP, Brazil, residing in CH-1211 Genève 11, Switzerland, 70, rue du Rhone;
- Mr Ailton Bernardo, Director, born on 17 September 1955 in Araraquara, SP, Brazil, residing in L- 5823 Fentange, 45, Op der Sterz;
- Mr Gian Paolo Corsetti, Director, born on 24 July 1965 in Sao Paolo, SP, Brazil, residing in L-2170 Senningerberg, 4, rue de Munsterbusch.

Second resolution:

The sole shareholder resolves to appoint Deloitte S.A., a société anonyme, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 67.895, as statutory auditor of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 31 December 2012.

Third resolution:

The sole shareholder resolves to fix the address of the registered office of the Company at 10A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the proxy-holders of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that on the request of the same proxy-holders and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed is drawn up at the office of the undersigned notary, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxy-holders of the appearing party, said proxy-holders appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

J. Safra Holding N.V., une société ayant son siège social à Pareraweg 45, Curaçao, Antilles Néerlandaises, enregistrée au Curaçao Commercial Register sous le numéro 8 3118(0);

représentée par Monsieur Max Kremer, licencié en droit, demeurant à Wasserbillig et par Monsieur Franck Deconinck, maître en droit, demeurant à Hettange-Grande,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 septembre 2008.

La procuration signée "ne varietur" par les mandataires de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts de la société:

Art. 1^{er} . Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "J. Safra Holdings International (Luxembourg) S.A." (la "Société").

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration, ou en cas d'un administrateur unique, par la seule signature de ce dernier. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un administrateur unique ou par un Conseil d'Administration. En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration sera composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. En cas d'un administrateur unique, ce dernier pourra exercer individuellement tous les pouvoirs et toutes les prérogatives du Conseil d'Administration.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit (8) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par la seule signature du président, ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue

des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'Intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième lundi du mois de juin à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

Souscription

Les actions sont souscrites comme suit:

J. Safra Holding N.V., prénommée, trois cent dix actions	310
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions de l'actionnaire unique

La comparante, prénommée, représentant l'intégralité du capital souscrit prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'actionnaire unique décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois (3) et de nommer les personnes suivantes comme membres du Conseil d'Administration pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2012:

- Monsieur Jacob Joseph Safra, Président, né le 11 juin 1975, à Sao Paulo, SP, Brésil, demeurant à CH-1211 Genève 11, Suisse, 70, rue du Rhône;

- Monsieur Ailton Bernardo, administrateur, né le 17 septembre 1955 à Araraquara, SP, Brésil, demeurant à L-5823 Fentange, 45, Op der Sterz;

- Monsieur Gian Paolo Corsetti, administrateur, né le 24 juillet 1965 à Sao Paolo, SP, Brésil, demeurant à L-2170 Senningerberg, 4, rue de Munsterbusch.

Deuxième résolution:

L'actionnaire unique décide de nommer Deloitte S.A., une société anonyme, ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, comme commissaire de la Société pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2012.

Troisième résolution:

L'actionnaire unique décide de fixer l'adresse du siège de la Société à 10A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des mandataires de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes mandataires et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max Kremer, Franck Deconinck et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} octobre 2008. LAC / 2008 / 39715. — Reçu à 0,50%: cent cinquante-cinq euros (€ 155,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008129375/7241/488.

(080151146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Believe Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 14.020.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 3 octobre 2008

1. Monsieur André WILWERT a démissionné de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué.

2. Madame Christine SCHWEITZER, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 20 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BELIEVE FINANCE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008129546/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02862. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Silicon DNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.474.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/10/08.

Thierry Drot.

Référence de publication: 2008129619/7857/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03625. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

High Tech Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.102.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/10/08.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008129618/7857/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03612. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

3E Car Park Managers, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 114.886.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/10/08.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008129616/6215/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03599. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Tantal S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 131.779.

EXTRAIT

Extrait de la résolution prise par l'Associé Unique de la Société en date du 13 octobre 2008

L'Associé Unique décide de prendre note de la démission de Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 13 octobre 2008.

L'Associé Unique décide également de nommer M. Jean Lemaire, résidant au 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société avec effet au 13 octobre 2008 et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Au 13 octobre 2008, le Conseil d'administration est donc composé de:

- Petronella Dunselman, ayant son adresse professionnelle enregistrée au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;

- Zamyra H. Cammans, ayant son adresse professionnelle enregistrée au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;

- Jean Lemaire, ayant son adresse enregistrée au 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008129589/8548/27.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Tomkins Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 110.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 86.644.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of August.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appear:

- Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.555,

- Tomkins Finance Luxembourg Limited, a limited company with registered office at East Putney House, 84 Upper Richmond Road, London SW15 2ST, United-Kingdom,

both here represented by Mrs Solange Wolter, private employee, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

by virtue of two (2) proxies established on August 14, 2008 and August 13, 2008.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the owners of all the shares issued by the private limited liability company existing under the laws of Luxembourg under the name of "Tomkins Luxembourg S.à r.l." (the "Company") with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 86.644, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of February 28, 2002, published in the Memorial C number 963 of June 25, 2002, and whose articles have last been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on August 4, 2008, under process of publication in the Mémorial C.

II. The Company's share capital is presently fixed at one hundred and ten thousand United States Dollars (USD 110,000.-) represented by four thousand (4,000) Class A Ordinary Shares and four hundred (400) Class B Ordinary Shares of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each.

III. The shareholders resolve to requalify all existing four hundred (400) Class B Ordinary Shares as preference shares (the "Preference Shares") and all four thousand (4,000) Class A Ordinary Shares as ordinary shares (the "Ordinary Shares").

IV. The shareholders resolve to abolish the link of the Company's share premium to a particular class of shares and consequently to cancel the present second paragraph of article 6 of the Company's articles of association.

V. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at one hundred and ten thousand United States Dollars (USD 110,000.-) represented by four thousand (4,000) Ordinary Shares and four hundred (400) Preference Shares, of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each."

VI. The sole shareholder resolves to replace article 8 of the Company's articles of association by the following new article 8:

" **Art. 8.**

8.1 To the extent that the Company has sufficient distributable reserves and sufficient profits for the accounting period that commenced March 18, 2008 the Preference Shares shall confer on the holders of them the right to receive a special dividend at a rate determined in accordance with Article 8.3 payable on August 18, 2008 (the "First Special Dividend") to the registered holder of those shares at the start of that day. To the extent that the Company has sufficient distributable reserves and sufficient profits for the period that commenced March 18, 2008 following the payment of the First Special Dividend, the Preference Shares shall confer on the holders of them the right to receive a second special dividend at a rate determined in accordance with Article 8.4 payable on August 18, 2008 (the "Second Special Dividend" and, together with the First Special Dividend, the "Special Dividends") to the registered holder of those shares at the start of that day.

8.2 On the creation of the Preference Shares, the value that the managers of the Company expect the closing value of the FTSE 250 Index to be on August 15, 2008 will be recorded by the Company's board of managers and notified to the holders of the Preference Shares ("ExpectedFTSE Value").

8.3 If the August 15, 2008 closing value of the FTSE 250 Index ("Actual FTSE Value") is higher than the Expected FTSE Value the First Special Dividend totalling twenty-five million ninety-seven thousand seven hundred twenty-six United States Dollars and ninety-nine cents (USD 25,097,726.99) will be paid such that the amount is paid equally over each Preference Share.

If the Actual FTSE Value is lower than or equal to the Expected FTSE Value the First Special Dividend totalling twenty five million five thousand and thirty three United States Dollars and seventy seven cents (USD 25,005,033.77) will be paid such that the amount is paid equally over each Preference Share.

8.4 If the Actual FTSE Value is higher than the Expected FTSE Value the Second Special Dividend totalling twenty-five million ninety-seven thousand seven hundred twenty-six United States Dollars and ninety- nine cents (USD 25,097,726.99) will be paid such that the amount is paid equally over each Preference Share.

If the Actual FTSE Value is lower than or equal to the Expected FTSE Value the Second Special Dividend totalling twenty five million five thousand and thirty three United States Dollars and seventy seven cents (USD 25,005,033.77) will be paid such that the amount is paid equally over each Preference Share.

8.5 The Preference Shares shall also confer on the holders of such shares the right to receive a cumulative preferential cash dividend (the "Preference Dividend"), ranking in priority to any payment of dividend to the holders of the Ordinary Shares, at the rate per Preference Share of 7.73% per annum of the relevant Calculated Amount as defined in article 8.6 below.

The Preference Dividend shall accrue on a daily basis beginning on August 20, 2008 and shall be payable in arrears on August 19 in each year to the registered holder of those shares at the start of that day, with the first payment being made on August 19, 2009 in respect of the preceding accounting period.

8.6 The "Calculated Amount" is derived as follows:

- (a) where the Company has paid both the First Special Dividend and the Second Special Dividend the sum of six thousand two hundred thirty-seven United States Dollars and fifty cents (USD 6,237.50) per Preference Share; or
- (b) where the Company has paid the First Special Dividend but not the Second Special Dividend the sum of sixty-eight thousand seven hundred thirty-seven United States Dollars and fifty cents (USD 68,737.50) per Preference Share; or
- (c) where the Company has paid neither the First Special Dividend nor the Second Special Dividend, the sum of one hundred thirty-one thousand two hundred thirty-seven United States Dollars and fifty cents (USD 131,237.50) per Preference Share.

8.7 The Preference Shares shall not confer any further right to participate in the profits of the Company.

8.8 In the event that, whether by reason of any principle of law or otherwise, the Company is unable to pay on August 19 in any year or on any other due date (each of which dates is in this paragraph 8.8 referred to as a "Dividend Date") the Preference Dividend (excluding the Special Dividends, which can only be paid on August 18, 2008) which would otherwise be required to be paid pursuant to this Article on that Dividend Date to any of the holders of the Preference Shares, (in this paragraph 8.8 any such dividend being referred to as the "Relevant Dividend") then the following provisions shall apply:

- (a) on the due Dividend Date the Company shall pay to such holders on account of the Relevant Dividend the maximum sum (if any) which can then, consistently with any such principle of law, be properly paid by the Company;
- (b) such maximum sum shall be distributed among the holders of the Preference Shares, *pari passu* and pro-rata according to the Relevant Dividend due to the holders of such shares;
- (c) on every succeeding Dividend Date the Company shall pay to such holders on account of the balance of the Relevant Dividend from time to time remaining outstanding until the Relevant Dividend has been paid in full, the maximum sum (if any) which on each such succeeding Dividend Date respectively can, consistently with any such principle of law, be properly paid by the Company.

8.9. The Preference Dividend and any arrears of it (and "Arrears" shall include, in relation to any Preference Dividend payable, all accruals, deficiencies and arrears of such dividend) shall be paid immediately on the due date and, if not then paid, shall become a debt due from and immediately payable by the Company to the holders of the Preference Shares and be payable in priority to any dividend payable to the holders of Ordinary Shares in respect of such shares.

8.10. No dividends shall be declared or paid on the Ordinary Shares in respect of any financial year of the Company unless and until the Preference Dividend in respect of that financial year and in respect of all previous financial years of the Company and any Arrears of them shall have been actually paid in full.

8.11. The Company may determine to distribute the balance of the profits of the Company remaining after payment of the amounts due on the Preference Shares in respect of a financial period to the holders of the Ordinary Shares."

VII. The shareholders resolve to replace the second paragraph of article 17 of the Company's articles of association by the following new paragraph:

" **Art. 17., second paragraph.** The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in compliance with the provisions of article 8 of the present articles of association."

VIII. The shareholders resolve to insert a new article 19 after the present article 18, with the following content:

" **Art. 19.** On a return of assets on liquidation or otherwise the surplus assets of the Company that remain after payment of its debts and liabilities (exclusive of any debts which have become due in accordance with this Article 19) shall be applied:

19.1 firstly, in or towards paying to the holders of the Preference Shares a sum equal to all Arrears of the Preference Dividend (whether earned or declared or not and irrespective of whether or not the Company has had at any time

sufficient distributable profits to pay such Preference Dividend and irrespective of whether or not such Arrears have become due and payable), such Arrears to be calculated down to the date of the return of assets on the basis that the Preference Dividend accrues due and payable on a daily basis;

19.2 secondly, in or towards paying to the holders of the Preference Shares the following amounts:

(a) where the Company has paid both the First Special Dividend and the Second Special Dividend, the sum of six thousand two hundred thirty-seven United States Dollars and fifty cents (USD 6,237.50) per Preference Share; or

(b) where the Company has paid the First Special Dividend but not the Second Special Dividend the sum of sixty-eight thousand seven hundred thirty-seven United States Dollars and fifty cents (USD 68,737.50) per Preference Share; or

(c) where the Company has paid neither the First Special Dividend nor the Second Special Dividend, the sum of one hundred thirty-one thousand two hundred thirty-seven United States Dollars and fifty cents (USD 131,237.50) per Preference Share;

19.3 thirdly, the balance (if any) of such surplus assets shall belong to and be distributed amongst the holders of the Ordinary Shares."

IX. The shareholders resolve to renumber the present article 19 into article 20.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze du mois d'août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.555, et

- Tomkins Finance Luxembourg Limited, une limited company de droit britannique avec siège social à East Putney House, 84 Upper Richmond Road, Londres SW15 2ST, Royaume-Uni, inscrite sous le numéro de société 6625828,

les deux ici représentées par Mme Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données le 14 août 2008 et le 13 août 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules propriétaires de l'intégralité des parts sociales émises par la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Tomkins Luxembourg S.à r.l." (la «Société»), avec siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.644, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 février 2002, publié au Mémorial C n ° 963 du 25 juin 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 4 août 2008, en cours de publication au Mémorial C.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à cent dix mille Dollars des Etats-Unis (USD 110.000,-) représenté par quatre mille (4.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et quatre cents (400) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 25,-) chacune.

III. Les associés décident de requalifier toutes les quatre cents (400) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B en parts sociales privilégiées (les «Parts Sociales Privilégiées») et les quatre mille (4.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A en parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»).

IV. Les associés décident d'abolir le lien de la prime d'émission de la Société à une catégorie spécifique de parts sociales et en conséquence d'abolir le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts de la Société.

V. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour prendre désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent dix mille Dollars des Etats-Unis (USD 110.000,-) représenté par quatre mille (4.000) Parts Sociales Ordinaires et quatre cents (400) Parts Sociales Privilégiées, d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 25,-) chacune.»

VI. Les associés décident de remplacer l'article 8 des statuts de la Société par le nouvel article 8 suivant:

« **Art. 8.**

8.1 Dans la mesure où la Société dispose de réserves distribuables suffisantes et de bénéfices suffisants pour la période comptable ayant commencé le 18 mars 2008, les Parts Sociales Privilégiées donneront droit à leur porteur de recevoir un dividende spécial, à un taux déterminé conformément à l'article 8.3, payable le 18 août 2008 (le «Premier Dividende Spécial») au détenteur en titre de ces parts sociales au début de ladite journée. Dans la mesure où la Société dispose de réserves distribuables suffisantes et de bénéfices suffisants pour la période comptable ayant commencé le 18 mars 2008 postérieurement au paiement du Premier Dividende Spécial, les Parts Sociales Privilégiées donneront droit à leur porteur de recevoir un deuxième dividende spécial, à un taux déterminé conformément à l'Article 8.4, payable le 18 août 2008 (le «Deuxième Dividende Spécial», et, collectivement avec le Premier Dividende Spécial, les «Dividendes Spéciaux») au détenteur en titre de ces parts sociales au début de ladite journée.

8.2 A la création des Parts Sociales Privilégiées, la valeur que les gérants de la Société prévoient que l'Index FTSE 250 aura le 15 août 2008, sera enregistrée par le conseil de gérance de la Société et notifiée aux détenteurs de Parts Sociales Privilégiées (la «Valeur FTSE Prévue»).

8.3 Si au 15 août 2008, la valeur de clôture de l'Index FTSE 250 (la «Valeur FTSE Réelle») est supérieure à la Valeur FTSE Prévue, le Premier Dividende Spécial, d'un montant total de vingt-cinq millions quatre-vingt dix-sept mille sept cent vingt-six Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt dix-neuf Cents (USD 25.097.726,99) sera payé de telle manière que ledit montant sera réparti de manière égale, entre chaque Part Sociale Privilégiées.

Si la Valeur FTSE Réelle est inférieure à la Valeur FTSE Prévue, le Premier Dividende Spécial, d'un montant total de vingt-cinq millions cinq mille trente-trois Dollars des Etats-Unis et soixante-dix-sept Cents (USD 25.005.033,77) sera payé de telle manière que ledit montant sera réparti de manière égale entre chaque Part Sociale Privilégiées.

8.4 Si la Valeur FTSE Réelle est supérieure à la Valeur FTSE Prévue, le Deuxième Dividende Spécial, d'un montant total de vingt-cinq millions quatre-vingt dix-sept mille sept cent vingt-six Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt dix-neuf Cents (USD 25.097.726,99) sera payé de telle manière que ledit montant sera réparti de manière égale entre chaque Part Sociale Privilégiées.

Si la Valeur FTSE Réelle est inférieure à la Valeur FTSE Prévue, le Deuxième Dividende Spécial, d'un montant total de vingt-cinq millions cinq mille trente-trois Dollars des Etats-Unis et soixante-dix-sept Cents (USD 25,005,033.77) sera payé de telle manière que ledit montant sera réparti de manière égale entre chaque Part Sociale Privilégiées.

8.5 Les Parts Sociales Privilégiées donneront également droit à leur porteur de recevoir un dividende préférentiel cumulatif et payable en espèces (le «Dividende Préférentiel»), qui sera payé prioritairement à tout paiement de dividende aux porteurs de Parts Sociales Ordinaires, au taux annuel par Part Sociale Privilégiée de 7,73% du Montant Calculé pertinent, tel que ce terme est défini à l'article 8.6 ci-dessous.

Le Dividende Préférentiel portera intérêt sur une base journalière, commençant le 20 août 2008 et sera payable à terme échu le 19 août de chaque année au détenteur en titre de ces parts sociales au début de ladite journée, le premier paiement étant effectué le 19 août 2009 en rapport à la période comptable précédente.

8.6 Le «Montant Calculé» est déterminé comme suit:

a) lorsque la Société a payé à la fois le Premier Dividende Spécial et le Deuxième Dividende Spécial, la somme de six mille deux cent trente-sept Dollars des Etats-Unis et cinquante Cents (USD 6.237,50) par Part Sociale Privilégiée; ou

b) lorsque la Société a payé le Premier Dividende Spécial mais pas le Deuxième Dividende Spécial, la somme de soixante-huit mille sept cent trente-sept Dollars des Etats-Unis et cinquante Cents (USD 68.737,50) par Part Sociale Privilégiée; ou

c) lorsque la Société n'a payé ni Premier Dividende Spécial ni le Deuxième Dividende Spécial, la somme de cent trente et un mille deux cent trente-sept Dollars des Etats-Unis et cinquante Cents (USD 131.237,50) par Part Sociale Privilégiée.

8.7 Les Parts Sociales Privilégiées ne confèrent aucun autre droit supplémentaire de participer aux bénéfices de la Société.

8.8 Dans le cas où, en raison de tous principes de droit ou pour tout autre motif, la Société n'est pas en mesure de payer, le 19 août d'une année quelconque ou à toute autre date d'exigibilité (chacune de ces dates étant désignée dans ce paragraphe 8.8 comme «Date de Dividende») le Dividende Préférentiel (excepté les Dividendes Spéciaux, lesquels ne peuvent être payés que le 18 août 2008) qui devrait, dans le cas contraire, être payé aux termes de cet Article, à la Date de Dividende à l'un quelconque des détenteurs de Parts Sociales Privilégiées (ledit dividende étant désigné dans ce paragraphe 8.8 comme un «Dividende Pertinent»), alors les dispositions suivantes s'appliquent:

a) à la Date de Dividende d'exigibilité, la Société paiera auxdits associés, à valoir sur le Dividende Pertinent, le montant maximal (s'il existe) qui pourra alors être légitimement payé par la Société en conformité avec tous principes de droit;

b) ledit montant maximal sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales Privilégiées, pari passu et au prorata du Dividende Pertinent dû aux détenteurs desdites parts;

c) à chaque Date de Dividende postérieure, la Société paiera auxdits détenteurs, à valoir sur le solde du Dividende Pertinent accumulé et exigible et jusqu'à ce que le Dividende Pertinent soit payé en totalité, le montant maximal (s'il existe) qui peut, à chaque Date de Dividende postérieure, être payé par la Société en conformité avec tous principes de droit.

8.9 Le Dividende Préférentiel, et tous arriérés y relatifs (et le terme «Arriérés» inclut, eu égard à tout Dividende Préférentiel payable, tous ajustements, insuffisances d'actif et arriérés sur ledit dividende) sera payé immédiatement à la date d'exigibilité, et, à défaut de paiement, deviendra une dette exigible et immédiatement payable par la Société aux détenteurs de Parts Sociales Privilégiées et sera payable en priorité pour satisfaire tout dividende payable aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires eu égard aux dites parts.

8.10 Aucun dividende ne sera déclaré ou payé en rapport avec les Parts Sociales Ordinaires eu égard à tout exercice financier de la Société à moins que, et jusqu'à ce que, le Dividende Préférentiel relatif audit exercice financier et à tous exercices financiers précédents de la Société et tous Arriérés y relatifs soient payés en totalité.

8.11 La Société peut choisir de distribuer le solde des bénéfices de la Société restant après paiement des montants exigibles au titre des Parts Sociales Privilégiées en rapport avec un exercice financier aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.»

VII. Les associés décident de remplacer le deuxième alinéa de l'article 17 des statuts de la Société par le nouvel alinéa suivant:

" **Art. 17., deuxième alinéa.** Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en accord avec les dispositions de l'article 8 des statuts de la Société."

VIII. Les associés décident d'insérer un nouvel article 19 après l'actuel article 18, avec le contenu suivant:

« **Art. 19.** Sur les produits des biens sujets à une liquidation ou autre, les bonis de la Société, qui demeurent après paiement de ses dettes et passifs (à l'exception de toutes dettes devenues exigibles conformément à cet Article 19) seront utilisés:

19.1 en premier lieu, à, ou dans le but de, payer, aux porteurs des Parts Sociales Privilégiées, un montant égal à tous Arriérés relatifs au Dividende Préférentiel (qu'il soit acquis, déclaré ou pas et sans considération de la circonstance que la Société dispose ou non à toute époque de bénéfices distribuables suffisants pour payer ledit Dividende Préférentiel, et sans qu'il y ait besoin de savoir si lesdits Arriérés sont devenus exigibles et payables), lesdits Arriérés devant être calculés depuis la date de rendement des biens, et sur la base du fait que le Dividende Préférentiel produit des intérêts exigibles et payables sur une base journalière;

19.2 en deuxième lieu, à, ou dans le but de, payer, aux porteurs des Parts Sociales Privilégiées les montants suivants:

a) lorsque la Société a payé à la fois le Premier Dividende Spécial et le Deuxième Dividende Spécial, la somme de six mille deux cent trente-sept Dollars des Etats-Unis et cinquante Cents (USD 6.237,50) par Part Sociale Privilégiée; ou

b) lorsque la Société a payé le Premier Dividende Spécial mais pas le Deuxième Dividende Spécial, la somme de soixante-huit mille sept cent trente-sept Dollars des Etats-Unis et cinquante Cents (USD 68.737,50) par Part Sociale Privilégiée; ou

c) lorsque la Société n'a payé ni le Premier Dividende Spécial ni le Deuxième Dividende Spécial, la somme de cent trente et un mille deux cent trente-sept Dollars des Etats-Unis et cinquante Cents (USD 131.237,50) par Part Sociale Privilégiée;

19.3 en troisième lieu, le solde positif desdits bonis (s'il existe) appartiendra et sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.»

IX. Les associés décident de renuméroter l'actuel article 19 en article 20.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 août 2008. Relation: LAC/2008/34839. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008129636/242/282.

(080151561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Plan TP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5831 Hesperange, 27, Cité Holleschberg.

R.C.S. Luxembourg B 89.938.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008129601/3038/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08894. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Ivory Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 121.829.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/09/08.

Pour Ivory Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008129641/1081/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02460. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

SAC Norimberga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 88.798.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 12 juin 2008 à 15.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Noël Didier et décide de nommer Monsieur François Georges, Expert comptable demeurant au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg. Monsieur François Georges terminera le mandat de son prédécesseur.

Copie certifiée conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008129592/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03170. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Kynesis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 84.142.

—
Extrait

Le bilan abrégée au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/10/08.

Pour la société
Mayfair Trust Sàrl
Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2008129615/6215/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03597. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Opera Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 20, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 114.502.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 13 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008129620/5332/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04550. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Muller-Nies-Reisen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 86, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 37.172.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008129621/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02661. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

AMCO CEE Real Estate Opportunities SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

R.C.S. Luxembourg B 115.490.

La société anonyme Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi en ses locaux de la société d'investissement en capital à risque AMCO CEE Real Estate Opportunities SCA SICAR.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Pour avis sincère et conforme
AMCO CEE Real Estate Opportunities SCA SICAR
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008129449/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02870. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.
